

FIPHFP : Comité national du 15 mars 2018

Rapport du Directeur de l'Établissement public sur la gestion 2017

- Baisse des ressources du FIPHFP depuis sept ans avec la diminution des contributions ;
- L'équivalence du montant des contributions par les trois fonctions publiques, depuis 2013, le montant des contributions est inférieur au charges des interventions ;
- Forte diminution en 2017 des montants des aides plate-forme, en raison d'une application plus stricte des conditions d'attributions des aides ;
- Validation de 92 conventions par les comités nationaux et locaux pour un engagement de 70 millions d'euros ;
- Diminution du taux d'emploi chez les catégories A et B de la fonction publique ;
- 184 000 personnes handicapées recrutées depuis la mise en place du FIPHFP
- Renouvellement des partenariats Handipacte ;
- Projet de publication par le conseil scientifique d'une comparaison européenne des politiques handicap ;
- Existence de programmes d'innovation, dont un programme avec Science-Po qui se concrétisera par la création d'un guide pour aider les enseignants à adapter leurs cours aux étudiants en situation de handicap ;
- Le site internet du FIPHFP a toujours son label Accessibilité niveau 5 ;
- L'organisation de 7 colloques régionaux en 2017 ;
- Une ligne éditoriale pour un discours plus pratique qu'institutionnel dans le cadre du partenariat radiophonique avec Vivre FM.

Interventions

Le nombre de demandes de financement d'aides plateforme au 28 février 2018 s'établit à 1 767 aides contre 1 971 aides à fin février 2017.

Seulement 42 saisines directes, la CFDT déplore le manque d'information des agents par les employeurs.

Programme accessibilité

Le nombre de dossiers en stock est de 716 à fin février 2018 pour un total de 1 594 K€.

Conventions

389 conventions étaient en gestion soit 282,2 M€ d'engagement total, qui se répartissent comme suit :

- 262 conventions pour la FPT
- 90 conventions pour la FPH
- 37 conventions pour la FPE

Ministère de l'Éducation nationale : convention financière 2018 prévue par la convention triennale 2018-2020, relative au financement d'actions menées par le ministère de l'Éducation nationale et le FIPHFP : 33 909 BOE (+ 3 499 BOE par rapport à 2016).

La CFDT déplore que 11 académies aient un taux d'emploi inférieur à 3 % et demande que des actions se mettent en place.

765 agents sont en cours de reclassement (356 en 2016) et sont en attente du décret d'application de la période de préparation au reclassement (PPR).

4 M€ donnés par le FIPHFP pour 2018, le ministère finance à hauteur de 8M€.

Vote : 19 pour (CFDT), 1 abstention.

Ministère de la Justice : renouvellement de la convention relative au financement d'actions menées par le ministère de la Justice et le FIPHFP.

Des dépenses à hauteur de 8M€, soit une augmentation de 11% en plus de l'enveloppe dédiée.

Les effectifs du ministère ont connu une hausse d'environ 9% entre 2012 et 2016, parallèlement, le nombre de BOE présents a augmenté de 7,5%.

Le taux d'emploi des BOE était de 5,32% en 2016, il est de 5,40% en 2017.

En 2017, le ministère de la justice déclarait 78 714 effectifs répartis sur l'ensemble du territoire national.

La convention 2018-2020 est la 3^{ème} convention entre le FIPHFP et le ministère de la justice, 4,5 M€ sont demandés au FIPHFP, 2M€ sont prévus pour la participation du ministère.

Vote : 19 pour (CFDT), 1 abstention.

Centres De Gestion : approbation de la quatrième version de la convention type entre les CDG et le FIPHFP.

97% des collectivités territoriales sont affiliées à un CDG, soit 50% des effectifs de la fonction publique territoriale (FPT).

Vote : Pour à l'unanimité.

Employeurs et FIPHFP : instauration d'une convention-type simplifiée relative au financement d'actions menées par les employeurs et le FIPHFP.

Durée d'un an avec 100 000 euros de plafonnement et trois ans avec 60 000 euros/an pour les petits employeurs.

La CFDT demande que ces demandes soient soumises aux comités locaux et que la lettre d'intention soit transformée en lettre d'accord.

Vote : Pour à l'unanimité (Sous réserve des deux amendements demandés).

Modification du catalogue des interventions et création d'une prestation d'abonnement à un service de Transcription Instantanée de la Parole et de visio-interprétation LSF.

Vote : Pour à l'unanimité.

Partenariat et communication

Conférence de presse le 28 juin prochain, trois colloques programmés, salon le 28 mai, partenariat avec la presse.

Présence aux jeux paralympiques, à ce titre, le comité national déplore la séance de clôture des jeux avant le lancement des jeux paralympiques

FIPHFP et l'AGEFIPH : approbation de la convention financière pour l'année 2018 prévue par la convention de partenariat entre le FIPHFP et l'AGEFIPH.

Pour l'année 2018, le budget s'élève à 37,9 M€ après récupération de 100 000 euros car aucun événement commun programmé cette année.

Vote : 19 pour (CFDT), 1 abstention.

FIPHFP et FHF : approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre le FIPHFP et la FHF.

1 M€ pour 2018-2020 pour l'accompagnement de 5 régions, les petits établissements sont médicaux-sociaux (ÉHPAD...) et ne sont pas intégrés dans les GHT :

- relative à la convention cadre
Vote : 3 abstentions, 14 pour (CFDT)
- relative à la convention subséquente nationale de 25 000 euros
Vote : 3 abstentions, 14 pour (CFDT)
- relative à la convention subséquente régionale de 975 000 euros
Vote : 3 abstentions, 14 pour (CFDT)

La CFDT restera vigilante sur l'articulation entre la convention et le partenariat ANFH/FHF.

La CFDT demande un bilan annuel et le suivi sur l'accessibilité des formations.

Actualité

Le FIPHFP a rencontré le secrétaire d'État à la Fonction publique, Olivier Dussofp. La volonté du gouvernement est d'aller vite, de réduire les couts et d'harmoniser le privé et le public.

La CFDT rappelle que le FIPHFP a permis de faire évoluer les regards sur le handicap, l'aide financière apportée par les conventionnements et la plateforme a souvent débloqué des aides et a permis de former et d'informer sur le handicap.

Examen et approbation du compte financier 2017

Évolution des contributions de 121 M€ en 2017 contre 132 M€ en 2016 et évolution des charges d'intervention de 135 M€ en 2017 contre 154 M€ en 2016.

Les financements versés aux employeurs s'élèvent à 57,56 M€ (contre 63,09 M€ en 2016, soit une baisse de 9%).

En 2017, le FIPHFP a renouvelé son partenariat avec l'Agefiph et l'EHESP, pour un total d'engagement de 43,75M€.

À la demande de l'État, 29 M€ ont été donnés à l'agence de services et de paiement.
Enfin, 17 nouveaux Handi-Pactes pour 5,85 M€.

Vote : Pour à l'unanimité

Délibérations relatives à des demandes de remises gracieuses :

- Centre hospitalier de Mâcon
Vote : Pour à l'unanimité
- Centre hospitalier intercommunal de Montfermeil
Vote : Pour à l'unanimité

Présentation des modalités de la campagne de déclaration et de recouvrement des contributions avec habilitation du FIPHFP à préciser les règles d'application de certaines dépenses déductibles.

La CFDT espère que le taux de conformité va s'améliorer avec la campagne d'information des employeurs.

Modification sur le règlement intérieur

« Pour le collège associatif et le collège employeur, chacun des suppléants peut remplacer l'un quelconque des titulaires en leur absence »

Vote : 11 pour (CFDT), 1 contre, 1 abstention.

Conseil scientifique

Pour rappel, le CS se réunit quatre fois par an. Son programme de travail tient compte des orientations définies par les CNH, les CIH et par le Comité national.

- Publication de deux ouvrages chez Chronique sociale sur des sujets d'envergure souhaités par le Comité national, que sont l'accompagnement dans l'emploi des agents en situation de handicap et le handicap psychique, cognitif et mental.
- Publication commune EHESP et FIPHFP, sur une comparaison européenne des politiques handicap.
- Signature d'une convention FIPHFP, Agefiph, Sciences Po pour une meilleure prise en compte des handicaps invisibles. Il est important pour le FIPHFP d'accompagner les enseignants et l'éducation nationale au changement pédagogique et d'essayer les bonnes pratiques auprès des universités. Le FIPHFP participe pour un montant de 43 000€ sur un budget total de 203 000€.
- Signature d'une convention FIPHFP, Agefiph et Th Conseil pour l'élaboration d'un MOOC destiné aux demandeurs d'emploi en situation de handicap (formation à la professionnalisation de sa recherche d'emploi).

Le MOOC (formation en ligne ouverte à tous) sera lancé en mai 2018, le FIPHFP participe à hauteur de 23 000€ sur un montant total de 107 000€.

La CFDT demande que les aides données actuellement par le FIPHFP pour le recrutement de personnes handicapées (aménagement de poste, actions de sensibilisation, formation tutorale, versement de 80 % de la rémunération d'un apprenti...) ou pour des aides à leur maintien en emploi (adaptation du poste de travail, bilan de compétences, reconversion professionnelle...) soient maintenues.

Les employeurs doivent être incités à s'engager dans une politique active et leur démarche doit être accompagnée.